

PROCES-VERBAL**Réunion de Conseil Municipal du 16 Octobre 2017**

2017 / 165

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT et le SEIZE OCTOBRE à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Conseil Municipal		Présent(e)	Excusé(e)	Procuration donnée à
GUIOT	Olivier	X		
BESSE	Séverine		X	MEUNIER Christelle
PETITJEAN	Nicole	X		
CHIROL	François	X		
CHARPY	Delphine		X	ROSSEEL Sébastien
FORGET	Jean-Michel		X	
LABAYE	Sophie	X		
MEUNIER	Christelle	X		
PONTONNIER	Florence	X		Arrivée à 20h20
ROSSEEL	Sébastien	X		
VOLAT	Frédéric		X	

Secrétaire de séance : Mme PETITJEAN Nicole

Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

ORDRE DU JOUR :

1. Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne
2. Convention d'adhésion au service de médecine préventive
3. Modification du tableau des effectifs
4. Subvention exceptionnelle au comité des fêtes
5. Rapport d'activité SICTOM 2016 (consultable sur le site www.sictomsudallier.fr)
6. Rapport d'activité SIVOM 2016 (consultable sur le site www.sictom-nordallier.fr)
7. Points comptables
8. Programmes 2018
9. Informations diverses

1. Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne :

Après une présentation de la charte aux élus, Mr le Maire et Mr VERAEGHE de l'ANPCEN signent ensemble ce document.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Octobre 2017

2017 / 166

2. Convention d'adhésion au service de médecine préventive :

La convention actuelle a été dénoncée par le Centre de Gestion qui en présente une nouvelle à l'approbation des élus.

La modification porte sur la périodicité des visites médicales de tous les agents territoriaux, elle sera dorénavant de 2 ans. La nouvelle convention prendra effet au 1^{er} janvier 2018. Le prix par visite reste inchangé.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°37/2017 : convention d'adhésion au service de médecine préventive

Déposée le 19/10/2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive gérée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.*
- ✓ *La convention est annexée à cette présente délibération.*

3. Modification du tableau des effectifs :

Suite au changement de rythme scolaire depuis la rentrée des classes 2017, le passage en semaine de 4 jours d'école oblige à revoir le temps de travail de notre ATSEM. Après une rencontre avec Mr le Maire, l'agent souhaite revenir au temps de travail qu'elle accomplissait avant la précédente réforme des rythmes scolaires. L'ATSEM a confirmé sa demande par courrier de revenir à 30.2 heures hebdomadaires après le lissage des heures à compter de la rentrée 2017.

Le Conseil valide la demande de l'ATSEM de réduire son temps de travail à 30.2 heures suite au passage en semaine de 4 jours.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°38/2017 : Modification du tableau des effectifs : réduction du temps de travail du poste d'ATSEM

Déposée le 19/10/2017

Suite au retour à la semaine des 4 jours dans notre école primaire, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ATSEM, Madame TABUTIN Françoise notifiant au Conseil Municipal, son souhait de reprendre ses anciens horaires d'avant la mise en place de la semaine de 4,5 jours par le Ministère de l'Education Nationale.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Octobre 2017

2017 / 167

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de diminuer le temps de travail du poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, temps non complet (31 heures hebdomadaires) occupé par Madame Françoise TABUTIN, pour le transformer avec son accord en poste de 30 heures 12 hebdomadaires (soit 30,2), avec la possibilité d'heures complémentaires en fonction de la nécessité du service, à compter du 1er septembre 2017.

4. Subvention exceptionnelle au comité des fêtes :

Le Comité des Fêtes a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de son 50^{ème} anniversaire. Après examen de toutes les pièces nécessaires du dossier jointes à la demande et de l'arrêté des comptes de la manifestation que l'association a fourni, le Conseil accepte de verser une subvention de 416 € conformément aux règles applicables à Saint-Hilaire en terme de subventions exceptionnelles.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°39/2017 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au « Comité des Fêtes »

Déposée le 19/10/2017

Après étude du dossier déposé par le Comité des Fêtes, à l'occasion de l'organisation des 50 ans de son Association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer au Comité des Fêtes, une subvention exceptionnelle d'un montant de 416 €, à l'occasion de ses 50 ans.

• **PRECISE** qu'après lecture des comptes définitifs de la manifestation fournis en mairie par l'association, cette subvention peut être versée au Comité des Fêtes.

5. Rapport d'activité SICTOM 2016 (consultable sur le site www.sictomsudallier.fr) :

Après présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, le Conseil n'émet aucune réserve sur ce rapport.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°40/2017 : SICTOM : Rapport annuel 2016

Déposée le 19/10/2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du « Rapport Annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets », présenté par le SICTOM SUD-ALLIER, n'émet à l'unanimité, aucune observation sur ce dernier.

Arrivée de Mme PONTONNIER.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Octobre 2017

2017 / 168

6. Rapport d'activité SIVOM 2016 (consultable sur le site www.sictom-nordallier.fr) :

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, le Conseil n'émet aucune réserve sur ce rapport.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°41/2017 : SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER : Rapport annuel 2016**Déposée le 19/10/2017**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement », présenté par le SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER, n'émet, à l'unanimité, aucune observation.

Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des informations importantes du rapport d'activité du syndicat du collège ainsi que celles du rapport d'activité du SDE03.

7. Points comptables :

Mr le Maire présente les différentes décisions modificatives comptables qui s'équilibrent en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à 7406 €.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°42/2017 : Virement de crédit n°1**Déposée le 19/10/2017****FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6135 (011) : Locations mobilières	900,00	73223 (73) : Fds de péréquation des ress co	7 406,00
615221 (011) : Bâtiments publics	2 500,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-2 194,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	3 200,00		
657362 (65) : CCAS	3 000,00		
	7 406,00		7 406,00
Total Dépenses	7 406,00	Total Recettes	7 406,00

8. Programmes 2018 :

- Travaux à la salle des fêtes : lancement d'une étude exhaustive par un architecte pour des travaux de sol, des ouvrants, d'isolation, d'électricité, de l'espace scénique et de la partie office. Une étude thermique sera menée en complément par un thermicien.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Octobre 2017

2017 / 169

Le Conseil autorise le Maire à lancer ces 2 études.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Comme autorisé par le Conseil Municipal, ces 2 études sont lancées.

- Travaux de voirie : les travaux devront se concentrer principalement sur la route de la Perrière à Buchatière dans les mêmes conditions que la tranche précédente. D'autres voiries pourront faire l'objet de travaux après examen des devis par la commission compétente.
Le Conseil autorise le Maire à demander des devis sur la voie de la Perrière à Buchatière et à monter le dossier de subvention idoine.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Dossier de solidarité : en cours d'étude.

9. Informations diverses

- Différents travaux d'entretien vont être réalisés dans les salles
- Le CCAS diffusera un film le 3 novembre prochain
- Le défilé du 11 novembre partira à 9h45 de la Mairie, l'après-midi un film sur l'occupation de Moulins sera diffusé à la salle des fêtes
- Un après-midi d'information sur le diabète aura lieu le 15 novembre
- L'arbre de Noël pour les agents et leurs familles sera organisé le vendredi 8 décembre
- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 12 janvier 2018
- Mr le Maire répond à la question sur l'avancement du programme d'installation d'une aire de fitness, que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du CNDS

La séance est levée à 22h15.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Octobre 2017

2017 / 170

Délibérations du 16/10/2017

- 37/2017 : Convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive
- 38/2017 : Modification du tableau des effectifs : réduction du temps de travail du poste d'ATSEM
- 39/2017 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au « Comité des Fêtes »
- 40/2017 : SICTOM : Rapport annuel 2016
- 41/2017 : SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER : Rapport annuel 2016
- 42/2017 : Virement de crédit n°1

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Octobre 2017

2017 / 171

Conseil Municipal		Signatures
GUIOT	Olivier	
BESSE	Séverine	Excusée
PETTIJEAN	Nicole	
CHIROL	François	
CHARPY	Delphine	Excusée
FORGET	Jean-Michel	Excusé
LABAYE	Sophie	
MEUNIER	Christelle	
PONTONNIER	Florence	
ROSSEEL	Sébastien	
VOLAT	Frédéric	Excusé